

votation du 21 mai 2017

la Municipalité de Lausanne s'engage résolument en faveur de la stratégie énergétique 2050

Avec la révision complète de la Loi sur l'énergie, le Parlement a adopté fin 2016 un premier paquet de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Le projet de loi vise une réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables et signe l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Le projet de loi soumis au vote conforte la politique énergétique menée de longue date par la Commune de Lausanne. Compte tenu de l'importance de cet enjeu pour l'avenir énergétique et climatique de notre pays, la Municipalité de Lausanne se prononce en faveur de cet objet. Elle appelle les électrices et électeurs à voter OUI au projet de révision de la Loi sur l'énergie le 21 mai prochain.

Suite à l'aboutissement d'un référendum populaire, le peuple suisse est appelé à se prononcer sur le projet de révision complète de la Loi sur l'énergie, qui s'accompagne de la modification d'autres lois apparentées. Avec ce projet, le Parlement a concrétisé la première étape de la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Les mesures prévues visent à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables comme l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la géothermie et la biomasse. Les grandes centrales hydroélectriques, qui constituent le socle de notre approvisionnement et traversent une période critique du fait des prix très bas sur le marché de l'électricité, pourront bénéficier d'aides transitoires. Le projet inscrit également dans la loi l'interdiction de la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Lausanne, Cité de l'énergie depuis 1996, mène une politique énergétique durable que le projet de loi soumis au vote vient confirmer. La stratégie énergétique 2050 crée des emplois et une valeur ajoutée par des investissements locaux. Le projet soumis au peuple est un paquet équilibré qui vient confirmer la transition déjà en cours vers un approvisionnement en énergie renouvelable et une utilisation plus efficace de l'énergie. La filière nucléaire classique étant de toutes manières économiquement condamnée, la décision de ne pas remplacer les centrales nucléaires existantes pose des conditions-cadres claires pour un approvisionnement en électricité plus efficient, plus sûr et plus décentralisé. Le projet de loi prévoit des mesures limitées dans le temps pour assurer ce tournant décisif et garantir une sécurité d'approvisionnement en électricité. Ce premier paquet de mesures facilitera la mise en œuvre des projets portés par la Ville de Lausanne.

Pour ces motifs, la Municipalité de Lausanne déclare son soutien à la stratégie énergétique 2050 concrétisée par la révision complète de la Loi sur l'énergie qui est soumise au vote le 21 mai prochain. Elle déplore que les opposants usent d'arguments irrationnels et controvés, et appelle les citoyennes et citoyens lausannois à glisser un OUI dans l'urne ce jour-là.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**

Lausanne, le 12 avril 2017